

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

DECRET N° 63/342 du 6/05/1983
MTPS/DGTFP/DEP. 18

Portant intégration et nomination de
Monsieur MOUKILA Albert Jean Liné dans
les cadres de la catégorie A, hiérarchie
des Services Administratifs et Finan-
ciers - S.A.F. - (Administration Générale).

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- (/ I S A S :
J.B.
D.C.F.
- (/u la Constitution du 1^{er} Juillet 1979 ;
 - (/u la loi n° 25/62 du 15-11-62 portant amendement de
l'article 47 de la Constitution du 1^{er} Juillet 1979 ;
 - (/u la loi n° 15/62 du 3-2-62 portant statut général des
fonctionnaires ;
 - (/u l'arrêté n° 2007/FF du 24-6-58 fixant le règlement sur
la solde des fonctionnaires ;
 - (/u le décret n° 62/426 du 29-12-62 fixant le statut des
cadres de la catégorie A des Services Administratifs et Financiers
- S.A.F. - ;
 - (/u le décret n° 62/130/ME du 9-5-62 fixant le régime des
rémunérations des fonctionnaires ;
 - (/u le décret n° 62/195/FF du 5-7-62 fixant la hiérarchisa-
tion des diverses catégories des cadres ;
 - (/u le décret n° 62/197/FF du 5-7-62 fixant les catégories
et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du 3-2-62 portant
statut général des fonctionnaires ;
 - (/u le décret n° 62/198/FF du 5-7-62 relatif à la nomination
et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;
 - (/u le décret n° 63/31/FF-DE du 26-3-63 fixant les condi-
tions dans lesquelles sont effectués les stages probatoires que doivent
subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses articles 7 et 8 ;
 - (/u le décret n° 67/50/FF-DE du 24-2-67 réglementant la
prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires re-
latifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et
reclassements ;
 - (/u le décret n° 74/229 du 10-1-74 portant attribution de
certains avantages aux Economistes statisticiens et les Diplômés des
Grandes Ecoles et Instituts d'Enseignement Supérieur de Commerce ;
 - (/u le décret n° 74/470 du 31-12-74 abrogeant et remplaçant
les dispositions du décret n° 62/195/FF du 5-7-62 fixant les échelon-
nements indiciaires des fonctionnaires ;
 - (/u le décret n° 78/154 du 4-4-79 portant nomination du
Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
 - (/u le décret n° 80/644 du 28-12-80 portant nomination des
Membres du Conseil des Ministres ;
 - (/u le Rectificatif n° 11/116 du 26-1-81 au décret n° 80/
644 du 28-12-80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
 - (/u le décret n° 81/117 du 26-1-81 relatif aux intérim
des Membres du Gouvernement ;
 - (/u le Protocole d'accord du 5-1-70 signé entre la Républi-
que Populaire du Congo et l'URSS ;
 - (/u le dossier de Candidature constitué par l'intéressé ;

DECRETE :

.../...

gh

ARTICLE 1ER.- En application des dispositions combinées des décrets n°s 62/426 du 29-12-62 et 74/228 du 10-1-7, et du Décret d'Accord du 5-8-70 sus-visés, Monsieur DOSSIER Robert Jean Aimé, né le 1 Décembre 1956 à Pointe-Noire, titulaire du Diplôme d'Economie (Finances et Crédits), obtenu à l'Institut d'Economie Nationale de Moscou Alchakov (U.R.S.S.), est intégré dans les cadres de la catégorie A, Hierarchie I des Services Administratifs et Financiers - S.A.F. - (Administration Générale) et nommé au grade d'Administrateur des S.A.F. de 2° Echelon Stagiaire, Ind. 1.200.

ARTICLE 2.- L'intéressé est mis à la disposition du Ministère des Finances.

ARTICLE 3.- Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

BRZAVILLE, le 6 Mai 1983

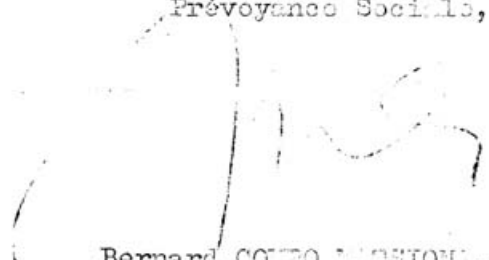
Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre des Finances,


Itihi Oupéouba E. NOUNDOU.-


Colonel Louis BENVAIN-GOMA.-

Le Ministre du Travail et de la
Prévoyance Sociale,


Bernard COIRO LASSIOMI.-

AMPLIATIONS :

JORPC	1
DGTFP/DFP	3
DFP/BST	1
D.B.	3
D.C.F.	1
M.F.	2
DOSSIER	3
INTERESSE	1
SGCM/BC	2./-

